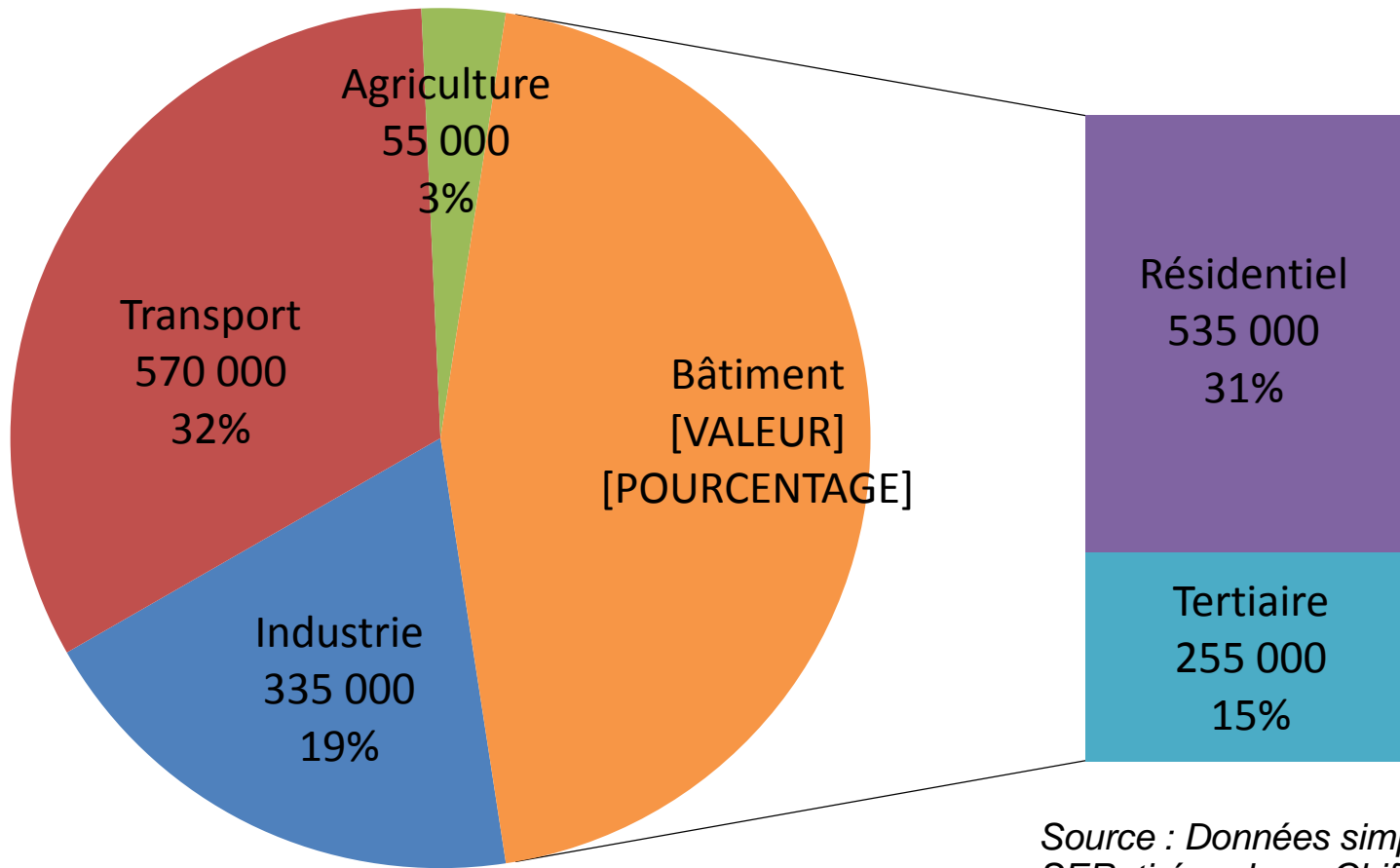


*Performance énergétique :
quels outils pour intégrer les énergies
renouvelables aux bâtiments neufs et
rénovés ?*

Rencontres nationales des énergies renouvelables
14 décembre 2016



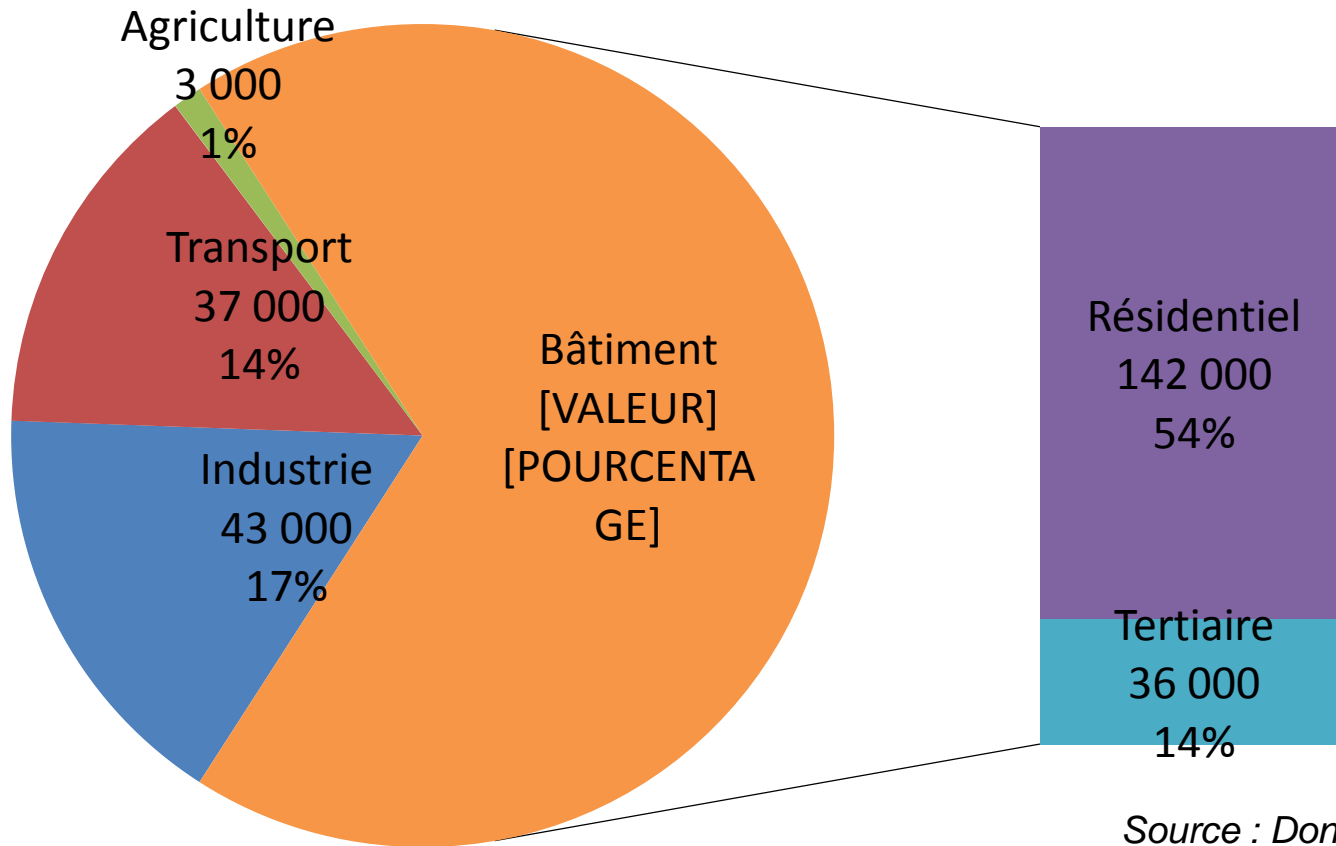
Consommation finale d'énergie en 2014 (GWh)



Source : Données simplifiées par le SER, tirées des « Chiffres clés de l'énergie 2015 » du SOeS

Consommation énergétique finale totale : 1 750 000 GWh

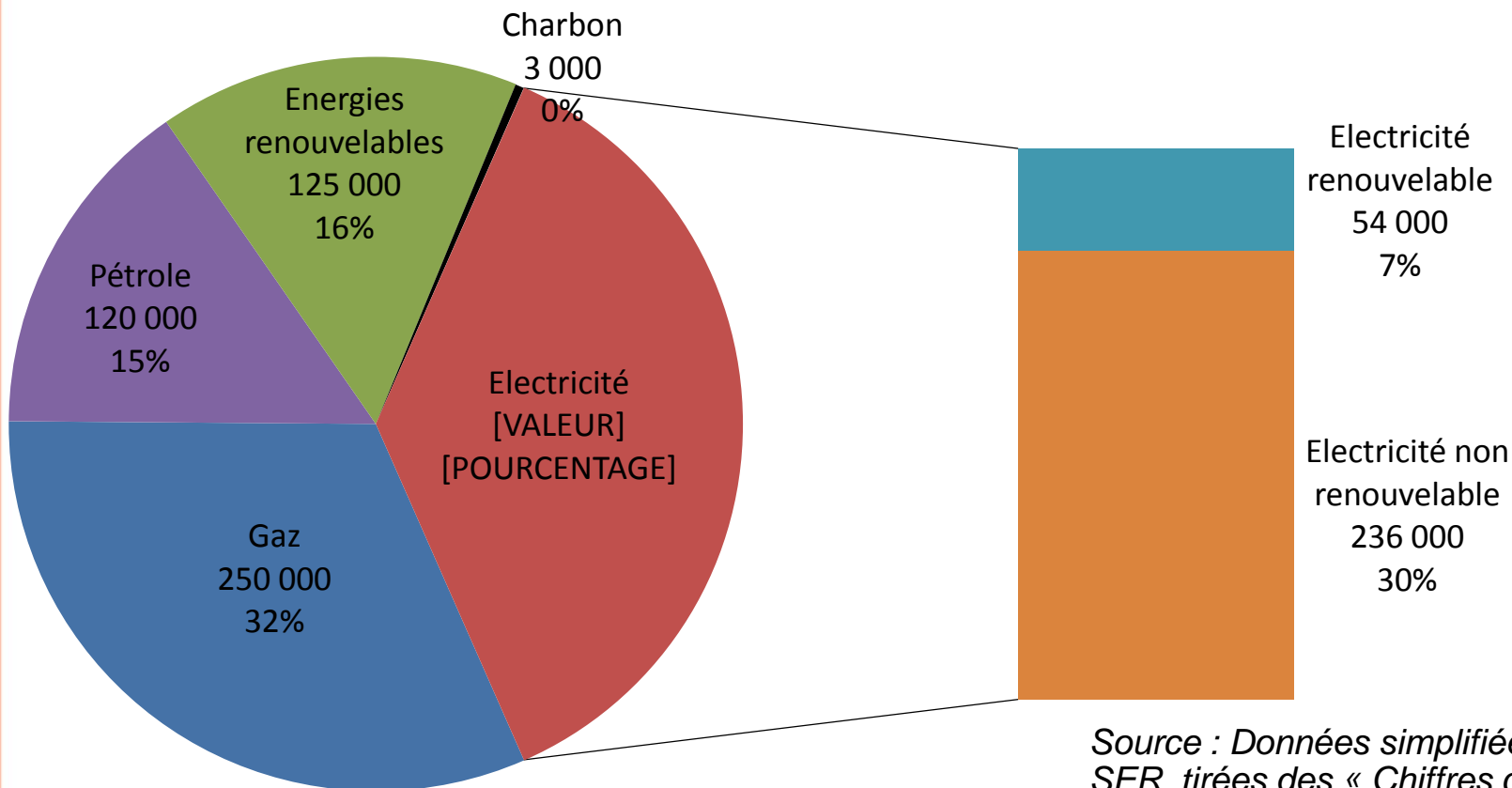
Energie renouvelable finale consommée par secteur (GWh)



Consommation finale totale d'EnR : 260 000 GWh

Source : Données simplifiées par le SER, tirées des « Chiffres clés de l'énergie 2015 » du SOeS

Consommation d'énergies finales dans le bâtiment en 2014 (GWh)



Source : Données simplifiées par le SER, tirées des « Chiffres clés de l'énergie 2015 » du SOeS

Consommation finale totale dans le bâtiment : 790 000 GWh

Intégration des renouvelables dans le bâtiment

Part des opérations ayant au moins une EnR en chauffage ou ECS

	BBC Effinergie	Effinergie+/BEPOS-Effinergie
Maisons Individuelles	50 à 65%	85%
Logements collectifs	20 à 30%	50%
Tertiaire	65%	74%

Part des opérations ayant une production électrique renouvelable

	BBC Effinergie	Effinergie+	BEPOS-Effinergie
Maisons individuelles	2%	14%	100%
Logements collectifs	8%	8%	100%
Tertiaire	46%	22%	100%

Source : Effinergie – Données 2015



L'OBSERVATOIRE
DES BÂTIMENTS
BASSE CONSOMMATION

Loi de transition énergétique

Définition d'un TEPOS : Est dénommé "territoire à énergie positive" un territoire qui s'engage dans une démarche permettant d'atteindre au moins l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins d'énergie. Un territoire à énergie positive doit favoriser l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la diminution de la consommation des énergies fossiles et viser le déploiement d'énergies renouvelables dans son approvisionnement.

Objectifs : 23% EnR 2020 32% en 2030, Parc 100% rénové au BBC d'ici 2050

Loi de transition énergétique

7

Art. 5 : Tous les logements privés > 330 kWhep/m².an (catégorie F) d'avoir réalisé une rénovation énergétique d'ici 2025

Art. 8 : Le PLU peut : *« Définir des secteurs dans lesquels il impose aux constructions, travaux, installations et aménagements de respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées qu'il définit. A ce titre, il peut imposer une production minimale d'énergie renouvelable, le cas échéant, en fonction des caractéristiques du projet et de la consommation des sites concernés. Cette production peut être localisée dans le bâtiment, dans le même secteur ou à proximité de celui-ci. »*

Les nouveaux bâtiments sous maîtrise d'ouvrage publique sont Bepos « chaque fois que possible ».

Les collectivités territoriales peuvent bonifier leurs aides financières ou octroyer prioritairement ces aides aux constructions faisant preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale ou qui sont à énergie positive

Bonus de gabarit pour les constructions faisant preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale ou qui sont à énergie positive.

Loi de transition énergétique

Article 188 :

Les EPCI > 50 000 hab, ont l'obligation d'adopter un plan climat air énergie avant 31 décembre 2016.

Les EPCI > 20 000 hab ont jusqu'au 31 décembre 2018.

Ajout des Energies de récupération au périmètre des plans climat air énergie des collectivités.

Article 194 : Réalisation par les collectivités d'un schéma directeur (étude de potentiels) pour réseau de chaleur et froid avant 31 décembre 2018.

Article 196 : Les SRCAE intègrent un recensement des réseaux de chaleur

Smart Grid : quelques ressources

Décret n° 2016-973 du 18 juillet 2016 relatif à la mise à disposition des personnes publiques de données relatives au transport, à la distribution et à la production d'électricité, de gaz naturel et de biométhane, de produits pétroliers et de chaleur et de froid

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032914473&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 18 juillet 2016 fixant les modalités de transmission des données de transport, distribution et production d'électricité, de gaz naturel et de biométhane, de produits pétroliers et de chaleur et de froid

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032914630&dateTexte=&categorieLien=id>

Etude FNCCR : Réseaux et territoires intelligents : Quelles contraintes et quel positionnement pour les collectivités ?

http://www.tactis.fr/wp-content/uploads/2013/11/FNCCR_Etude-smart-grids_28102013_EDITO_PARTIE-1_2.pdf

http://www.tactis.fr/wp-content/uploads/2013/11/FNCCR_Etude-smart-grids_28102013_EDITO_PARTIE-2_2.pdf

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Annuaire en ligne des entreprises sur l'ensemble des filières énergies renouvelables en France : www.acteurs-enr.fr



SYNDICAT DES ÉNERGIES RENEUVELABLES

Axel RICHARD

Chargé de mission EnR et Bâtiment

Tél. : +33 (0)1 48 78 05 60

E-mail : axel.richard@enr.fr | www.enr.fr